

L'an deux mille-vingt-cinq, le 14 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Sandra PAILLOT.

Présents : Sandra PAILLOT, Pascal MISCHIERI, Fabrice HASSE, Pierre PEYTOUREAU Sophie HADAJI-AVRIL, Catherine NIOTEAU, Elodie CHAUVEAU, Alain SCHARNITSKY

Absents : Aurélien CENATIEMPO, Jacques GABLIER, Sabrina HERAUD, Annick LASNE, Christophe MANGE, Frédéric ROBERT, Xavier SVAHN

Secrétaire de séance : Elodie CHAUVEAU

Mme Elodie Chauveau est désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour

1. Adoption du compte rendu précédent
2. Délibérations :
 - vote des taux d'imposition 2025
 - vote des budgets primitifs 2025 : commune, assainissement, lotissement
3. questions diverses

Objet : Vote des taux d'imposition 2025

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux comme ce fut le cas pendant tout le mandat.

Délibération N°9 /2025

Madame le Maire propose au conseil municipal, compte tenu du contexte économique de maintenir les taux d'imposition et donc de voter les taux suivants :

- Taxe Foncier : **42,46**
- Taxe Foncier Non Bâti : **86,14**
- Taxe d'Habitation Résidences secondaires : **12,64**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** cette proposition et vote ces taux

DELIBERATION ADOPTEE PAR 8 VOIX POUR

Objet : vote du budget primitif assainissement 2025 :

Ce budget est encore déficitaire, il faudrait donc l'abonder avec le budget principal. Les recettes augmentent avec la revalorisation des tarifs, l'instauration de la PFAC et la fin de 3 emprunts en 2027 et 2028. Nous espérons donc que dans quelques années l'équilibre sera atteint puis que le budget devienne excédentaire.

Délibération N°10 /2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

- **Adopte** le budget primitif de la commune qui s'équilibre
 - en recettes et en dépenses de fonctionnement à 97 491.49 €
 - en recettes et en dépenses d'investissement à 77 926.72 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 8 VOIX POUR

Objet : vote du budget primitif lotissement 2025 :

Les travaux sont estimés à 250 000 € HT.

En recette, nous avons les 117 000 € de la vente de la Poste et un emprunt de 200 000 €. L'idée serait de faire un emprunt sur 2 ou 3 ans, et de le rembourser à la vente des lots.

Sophie Hadaji-Avril demande si 3 ans ce n'est pas trop peu pour le remboursement. Madame le Maire lui explique que nous avons le choix entre 2 ou 3 ans pour un crédit à court terme et que si on ne vend pas tous les lots, on s'est gardé une réserve sur le budget principal pour pourvoir rembourser.

Délibération N°11 /2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

- **Adopte** le budget primitif de la commune qui s'équilibre
 - en recettes et en dépenses de fonctionnement à 295 745.00 €
 - à 317 000 € en recettes et 297 604.30 € en dépenses d'investissement

DELIBERATION ADOPTEE PAR 8 VOIX POUR

Objet : vote du budget primitif- commune 2025 :

Nos dotations sont stables par rapport à l'an passé. Les cotisations retraite CNRACL (fonctionnaires) augmentent de 3% par an durant 4 ans, soit 12% au total.

Notre section de fonctionnement, nous permet de verser 302 228.18 € en investissement.

Nous devons toucher des subventions pour la scierie, le city stade, la salle des fêtes, le parking de la mairie et le columbarium.

Les principaux investissements prévus sont le changement de chauffage avec climatisation à la mairie, réfection de la toiture de la salle annexe, travaux sur la partie arrière de la scierie, travaux sur le ponts d'Aster (fond de concours à la CCIVS), reprofilage de chemins ruraux, création d'une circulation sur le parking à côté du city stade, sécurisation autour de l'école, les places PMR, achat d'un jeu supplémentaire à la scierie, etc....

Délibération N°12 /2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

- **Adopte** le budget primitif de la commune qui s'équilibre
 - en recettes et en dépenses de fonctionnement à 892 852.31 €
 - en recettes et en dépenses d'investissement à 847 792.74 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 8 VOIX POUR

Questions diverses :

Approbation du SCOT :

Pascal Mischieri prend la parole pour parler du SCOT qui est un document d'urbanisme au-dessus du PLUI. Le SCOT voté a été cassé par le Préfet, il faut donc le refaire et il sera encore plus restrictif. Il resterait 24 hectares de constructible sur la CCIVS.

La CCIVS a décidé de voter contre. Le Préfet nous impose quelque chose, donc on n'a pas à voter pour quelque chose qui est contraint. Autant nous l'imposer sans qu'on ait à le voter.

SMD3 :

On est saisi par le SMD3 qui veulent un soutien et par une association d'usagers qui veut également un soutien. Le débat est complexe, il faudra y réfléchir pour se positionner.

Carte de potentialité des panneaux photovoltaïques :

La chambre d'agriculture a élaboré une carte avec des endroits où il y a un potentiel pour l'implantation de panneaux photovoltaïques. Le conseil demande des précisions à Madame le Maire à savoir : à qui cela va-t-il profiter ? Madame le Maire précise que c'est pour alimenter le réseau EDF

Il faudra voir ça lors d'une prochaine réunion. La Préfecture demande l'avis du Maire avant le mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.